

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech les 13 et 14 septembre prochains.

Ce document s'articule en six parties :

I) PRECISIONS SUR LA CAMPAGNE DE RAPPELS

II) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

III) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

IV) OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE DOSES DE RAPPELS EN EHPAD ET USLD

V) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES EN VACCIN MODERNA LES 13 ET 14 SEPTEMBRE

VI) OUVERTURE DE LA COMMANDE DE SACOCHES ISOTHERMES POUR LE TRANSPORT DES DOSES VERS LES EHPAD ET USLD

I. PRECISIONS SUR LA CAMPAGNE DE RAPPELS

La campagne de rappels a commencé le 1er septembre. En plus des résidents d'EHPAD et d'USLD, sont concernées :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans hors de ces établissements ;
- Les personnes à risque et à très haut risque de forme grave de COVID-19 ;
- Les personnes sévèrement immunodéprimées ;
- Les personnes ayant été primo-vaccinées avec le vaccin Janssen.

Ces publics peuvent se faire revacciner en centre, à domicile, en officine ou en cabinet avec des vaccins Pfizer ou Moderna, 6 mois après leur primo-vaccination. La dose de rappel est nécessaire à la bonne protection de ces populations vulnérables face au variant delta, **c'est pourquoi nous vous encourageons à organiser des séances de rappel auprès de l'ensemble de vos patients ou résidents vaccinés depuis plus de 6 mois.**

A partir du 14 septembre, il sera possible d'enregistrer dans « Vaccin Covid » les injections de rappel sous le motif « Rappel » sur la liste déroulante. Les

vaccinations de rappel n'ont pas d'incidence sur la complétude des schémas vaccinaux terminés ; il n'y aura en outre pas de nouveau QR code généré par cette opération.

Les modalités de cette campagne de rappels vous sont détaillées dans le [DGS Urgent n°2021_90](#).

II. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Les doses de vaccins Pfizer-BioNTech se conservent 1 mois entre 2°C et 8°C. Etant donné qu'elles sont décongelées chez les grossistes-répartiteurs, **nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes.** Nous vous conseillons donc de commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, et d'éviter ainsi de constituer un stock inutilisé.

Par ailleurs, les doses de vaccins Moderna se conservent 1 mois entre 2°C et 8°C. Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption avant toute injection.

III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Vaccins commandés les 6 et 7 septembre

Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna : Les flacons commandés les 6 et 7 septembre seront livrés en totalité **entre le vendredi 17 et le mardi 21 septembre.**

Dates de livraison en officine pour le vaccin Pfizer : Les flacons commandés entre les 3 et 7 septembre pour les rappels en EHPAD et USLD seront livrés en totalité **entre le jeudi 16 et le vendredi 17 septembre.**

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna sera envoyé le vendredi 10 septembre aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

IV. OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE DOSES DE RAPPELS EN EHPAD ET USLD

Le 7 septembre, environ 30% des EHPAD et USLD n'avaient pas encore passé commande de doses de rappels en vaccin Pfizer-BioNTech. Afin de garantir la protection maximale des résidents de ces établissements, nous vous rappelons **qu'il est indispensable que ces derniers reçoivent une dose de rappel dès que possible, 6 mois après leur primo-vaccination.**

Il sera possible de passer commande via le portail de télé-déclaration **du vendredi 10 septembre à 8h au mardi 14 septembre à 12h** pour la commande de vaccins Pfizer-BioNTech à destination exclusive des rappels en EHPAD et USLD. **Cette mesure est exceptionnelle et temporaire**, et a pour but de faciliter la campagne de rappels auprès des populations les plus vulnérables. Les EHPAD et USLD pourront passer commande auprès de leur officine de référence, à hauteur de **30 flacons de vaccin Pfizer-BioNTech maximum par établissement.**

Les flacons commandés seront livrés entre le 23 et le 24 septembre à l'officine ayant passé commande. Les rendez-vous de vaccination pourront être positionnés à compter de la date de réception.

Les EHPAD et USLD qui n'auront commandé aucune dose de rappel lors des trois ouvertures du portail de commandes recevront le 24 septembre, dans une officine située à proximité de leur lieu d'implantation, des doses de rappel de vaccin Pfizer-BioNTech à hauteur de leur nombre de résidents.

Nous vous rappelons qu'en cas de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech non récupérés par un établissement une semaine après la réception de la commande, et sans nouvelle de ce dernier, il est possible de les proposer aux effecteurs de la médecine de ville ou de l'utiliser pour la vaccination en officine.

Les modalités de commande de cette campagne de rappels sont détaillées dans les documents suivants :

- [DGS Urgent – Lancement de la campagne de rappels vaccinal contre la Covid-19 pour les populations prioritaires ;](#)

FAQ – Campagne de revaccination en EHPAD et USLD.

Le support technique sera fermé le samedi 11 et le dimanche 12 septembre.

V. OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES EN VACCIN MODERNA LES 13 ET 14 SEPTEMBRE

Le portail de télé-déclaration sera ouvert du lundi 13 au mardi 14 septembre à 12h pour la commande en vaccins Moderna des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes.

Le portail de commandes restera fermé cette semaine pour les vaccins AstraZeneca et Janssen.

Pour rappel, les médecins, les médecins du travail et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le DGS-Urgent N°2021_19. Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés **à compter de la réception de l'email de confirmation de livraison, et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.**

Les commandes en vaccins Moderna sont ouvertes selon les modalités suivantes :

Effecteurs	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Sages-femmes	SST
Toutes doses confondues (D1, D2, rappels)	Maximum 6 flacons	Maximum 16 flacons	Maximum 2 flacons	Maximum 3 flacons	Maximum 2 boîtes de 10 flacons

Dates de livraison en officine : les flacons commandés les 13 et 14 septembre seront livrés **entre le vendredi 24 et le mardi 28 septembre.**

V. OUVERTURE DE LA COMMANDE DE SACOCHES ISOTHERMES POUR LE TRANSPORT DES DOSES VERS LES EHPAD ET USLD

Des sacoches isothermes pour le transport des flacons de vaccins seront disponibles à

la commande du lundi 13 septembre au mardi 14 septembre à 23h à raison d'une sacoche par officine référente en métropole. Les commandes de ces saches seront servies selon la règle du premier arrivé premier servi dans la limite des stocks disponibles. Ces saches permettent le transport en 2-8°C des flacons de vaccins par les professionnels de santé après retrait des flacons de vaccin auprès de leur pharmacie référente.

La livraison des saches en officine débutera la semaine du 20 septembre et sera effectuée par les agences de grossistes-répartiteurs.

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Si un flacon de vaccin (Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Vous trouverez le présent message sur le [site du ministère](#).

Bernard CELLI

Pr. Jérôme SALOMON

Responsable de la Task Force Vaccination Directeur général de la Santé